

COMMUNE de RAMMERSMATT  
Compte - Rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2010

Sur convocation légale du 07 décembre deux mil dix, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 13 décembre deux mil dix à dix-neuf heures trente minutes à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOHLI.

Étaient présents : Messieurs Jean - Jacques GUTH, Jean-Marc KAELBEL Stéphane THROO, Christophe ZUMSTEIN. Mesdames, Corinne DETRAIT, Isabelle ROHRBACH, Mesdames Patricia PABST et Alice BERNHARDT arrivées au point 8.

Était absente excusée : Madame Catherine CHAMBAUD qui a donné une procuration à Monsieur Jean-Marie BOHLI.

L'ordre du jour :

- |  |   |
|--|---|
| 1. Approbation du PV de la séance du 26 octobre 2010,                        | 5. Nouvelle charte du Parc des Ballon des Vosges,                     |
| 2. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Thann,   | 6. État prévisionnel de coupes et programme de travaux en forêt 2011, |
| 3. Communauté de Communes du Pays de Thann : Rapport d'activité annuel 2009, | 7. Entretien de l'orgue,  |
| 4. Risques chimiques,  | 8. Repas de Noël des aînés,   |
|  | 9. Préparation des vœux de nouvel an,                                 |
|  | 10. Divers (point sur les dossiers en cours).                         |

**1. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 26 OCTOBRE 2010,**

Le procès verbal de la séance du 26 octobre 2010 dont un extrait a été transmis à chaque membre est approuvé à l'unanimité et signé.

**2. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE THANN,**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été saisi par le Président de la Communauté de Communes du Pays de Thann d'un projet de délibération concordante portant sur la modification des statuts de la CCPT et donne connaissance des termes de la délibération prise par le Conseil de Communauté du Pays de Thann lors de sa séance du 30 octobre 2010.

Selon la procédure des délibérations concordantes, il appartient à présent à chacune des treize communes composant la Communauté de Communes de se prononcer sur la même modification statutaire, à savoir :

**LES ORDURES MÉNAGÈRES ET DÉCHETS**

Compte-tenu de la validation du retrait de la CCPT du Syndicat Mixte du Secteur 4 pour le traitement des déchets et son remplacement par le Syndicat Mixte de Thann-Cernay, il convient de modifier l'article 2-1 des statuts et les adapter à cette nouvelle organisation.

Ainsi, il est proposé la rédaction suivante :

**2-1** La protection et la mise en valeur de l'environnement et le soutien aux actions de maîtrise de l'énergie

## **2-1-1 Les ordures ménagères et les déchets :**

Collecte et traitement des ordures ménagères et des déchets,

Valorisation et optimisation de la collecte,

### **Adhésion au Syndicat Mixte de Thann-Cernay,**

Adhésion à l'Agence Départementale de Maîtrise des Déchets.

## **LE TRANSPORT**

Compte-tenu de l'approbation des résultats de l'étude sur le Transport à la Demande, il convient de modifier l'article 1-1 des statuts et de déclarer d'intérêt communautaire la nouvelle compétence intitulée « **ÉTUDES ET MISE EN ŒUVRE D'UN TRANSPORT À LA DEMANDE** ».

Ainsi, il est proposé la rédaction suivante :

### **1-1 L'aménagement de l'espace**

#### **1-1-3 Les Transports**

Études et promotion de plans de transports collectifs,

Études et aménagement de la RN 66,

Études et mise en œuvre d'un Transport à la Demande,

Participation au financement de l'aménagement des gares et arrêts tram-train,

Aménagement de l'arrêt tram-train dans la zone d'activité économique de Vieux-Thann.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**

- approuve la modification des statuts de la CCPT telle que proposée par le rapporteur ;
- décide de déclarer d'intérêt communautaire la nouvelle compétence ainsi libellée « **ÉTUDES ET MISE EN ŒUVRE D'UN TRANSPORT À LA DEMANDE** » ;
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

### **3. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE THANN : RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL 2009,**

Pour information une copie du rapport d'activité 2009 de la communauté de Communes du pays de Thann a été remise à chacun des conseillers. Aucune observation n'est soulevée.

### **4. RISQUES CHIMIQUES,**

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que Rammersmatt fait partiellement partie du périmètre du Plan de prévention des risques Technologiques des usines POTASSES ET PRODUITS CHIMIQUES et MILLENIUM INORGANIC CHEMICALS (PPC millénium) et qu'à ce titre le conseil municipal doit se prononcer sur les modalités de la concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes intéressées.

Après examen du projet d'arrêté préfectoral, le conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les modalités de concertation.

## 5. NOUVELLE CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES BALLONS DES VOSGES,

Monsieur le Maire rappelle que :

- le Parc naturel régional des ballons des Vosges a procédé à la révision de sa charte,
- le projet de la charte 2011-2023 a été soumis à enquête publique de 25 janvier au 25 février 2010 inclus,
- le projet a été modifié pour tenir compte des conclusions de la commission d'enquête.

Le projet de charte révisé a été adressé à l'ensemble des communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale et Conseils généraux concernés qui doivent approuver individuellement la nouvelle charte et adhérer au Syndicat Mixte du Parc.

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes du Pays de Thann lors de son prochain Conseil Communauté approuvera la nouvelle charte et adhérera au Syndicat Mixte du Parc. La commune a jusqu'au 4 avril 2011 pour prendre sa décision.

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide d'attendre et d'observer l'évolution de la position du parc en ce qui concerne le photovoltaïque.

## 6. ÉTAT PREVISIONNEL DE COUPES ET PROGRAMME DE TRAVAUX EN FORÊT 2011,

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité l'état prévisionnel de coupes en forêt communale proposé par l'office National des Forêts pour l'année 2011 soit 20 stères de feuillus à exploiter à l'entreprise.

Le Conseil Municipal approuve également à l'unanimité le programme de travaux patrimoniaux en forêt communale (entretien de limites de parcelles) pour la somme de neuf cent soixante euros hors taxes (960.00 HT) à effectuer à l'entreprise.

## ENTRETIEN DE L'ORGUE DE L'ÉGLISE,

Monsieur le Maire annonce que l'orgue appartient à la commune, que jusqu'à présent aucun entretien régulier n'était fait. Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le devis suivant de manufacture d'orgues Jean-Christian GUERRIER & Associés :



### Contrat d'entretien de l'orgue de l'Eglise de Rammersmatt.

Le contrat établi entre le représentant de la Manufacture d'orgues GUERRIER et le Maire de la commune de Rammersmatt, stipule que le facteur d'orgue s'engage à venir obligatoirement **une fois par an**, et ce à une date définie avec le responsable de la paroisse ou de la commune, dans un délai d'intervention de un mois.

L'intervention servira à accorder les anches, reprendre partiellement les jeux de fond ainsi que le réglage éventuel de la mécanique.

#### Montant d'une intervention :

##### Main d'Oeuvre:

\* Ou 3 heures pour 2 personne à 86.00 € de l'heure sans aide.

\* 3 heures pour 1 personne à 56.00 € de l'heure si l'organiste ou une personne de la commune participe aux travaux.

**Frais de déplacement et de repas:** 30.00 €

Ne sont pas compris: Les accords généraux ni les interventions plus importantes liées à des éléments extérieurs. Dans le cas d'une intervention de ce genre, une facture particulière, chiffrant les frais, sera établie.

La révision des prix sera faite d'après les indices officiels généraux.

Pour deux personnes :	Pour une personne :
Montant H.T. : 288,00	Montant H.T. : 198,00
T.V.A. 19,6% : 56,44	T.V.A. 19,6% : 38,80
Montant T.T.C. : 344,44 €	Montant T.T.C. : 236,80 €

Après examen du devis, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'opter pour l'option d'une personne soit 236.00 € TTC.

#### **7. REPAS DE NOËL DES AÎNÉS,**

Monsieur le Maire dit qu'il y a 48 personnes inscrites y compris les membres du conseil et que toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour préparer la salle samedi 18 à 15h.

#### **8. PRÉPARATION DES VŒUX DE NOUVEL AN,**

La réception est fixée au dimanche 02 janvier 2011 à 17h à l'école communale, et comme l'année dernière, Monsieur le Maire donnera la parole aux adjoints et conseillers qui exposeront leur travail ainsi qu'au « Maire » du conseil des jeunes.

#### **9. DIVERS,**

**Ouvrier communal** : Monsieur le Maire rappelle qu'il faudra prendre rapidement une décision car le contrat de Benjamin WELKER prend fin le 09 février 2011.

**Rue du Commando de Cluny** : afin d'éviter les débordements du ruisseau, des travaux seront entrepris dès que possible.

Tous les points à l'ordre de jour ayant été discutés et personne ne souhaitant plus prendre la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21h.

TABLEAU DES SIGNATURES D'APPROBATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE RAMMERSMATT  
SÉANCE DU 13 décembre 2010

		APPROBATION	PROCURATION
Monsieur	Jean-Marie BOHLI		
Madame	Alice BERNHARDT		
Madame	Catherine CHAMBAUD		
Madame	Corinne DETRAIT		
Monsieur	Jean-Jacques GUTH		
Monsieur	Jean-Marc KAELBEL		
Madame	Patricia PABST		
Madame	Isabelle ROHRBACH		
Monsieur	Stéphane THROO		
Monsieur	Christophe ZUMSTEIN		